



Commission des finances

Distr. générale
4 mai 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 13-15 juillet 2022

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

État du Fonds de roulement

État du Fonds de roulement

Rapport du Secrétaire général

1. Par sa résolution [ISBA/3/A/9](#), l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a établi un Fonds de roulement d'un montant représentant environ un douzième du budget approuvé. Elle a également décidé que les avances seraient versées au Fonds de roulement conformément au barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée de l'Autorité pour les contributions des membres au budget.
2. Le Fonds de roulement a été créé pour couvrir les dépenses quotidiennes de l'Autorité dans l'éventualité où les contributions des États membres ne suffiraient pas. Dès que des fonds suffisants sont disponibles, les montants empruntés doivent être reversés au Fonds. Les sommes versées par les États membres de l'Autorité sont d'abord portées au crédit du Fonds, l'excédent étant imputé sur les contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.
3. Au fil des ans, à mesure que le budget de l'Autorité augmentait, le montant du Fonds de roulement a lui aussi augmenté pour atteindre 750 000 dollars, la plus récente hausse de 90 000 dollars ayant été approuvée par l'Assemblée en 2019. Cette dernière prévoyait que l'augmentation serait répartie de façon uniforme sur les deux périodes financières suivantes, les montants étant calculés en appliquant le barème des quotes-parts en vigueur.
4. Au 30 avril 2022, le solde du Fonds s'établissait à 692 695 dollars, 57 305 dollars devant encore être récupérés au cours des périodes financières allant de 2022 à 2024.

